



Communiqué groupe de travail CNAS/CTM du 31 mai 2018

Ce jour se tenait un groupe de travail ministériel sur les orientations de l'action sociale à Bercy, trois thèmes ont été abordés :

- la restauration avec AGRAF (association de gestion des restaurants des administrations financières)
- les vacances avec EPAF (association éducation plein air finances)
- le logement avec ALPAF (association pour le logement des personnels des administrations financières).

Le ministère souhaite faire évoluer les offres afin de les adapter à la demande, en effet, on constate une baisse du nombre de collègues utilisant les prestations sociales....

Cependant, certaines pistes évoquées par le ministère sont porteuses d'un risque de réduction de l'offre :

- audit des résidences Epaf
- revue des prestations locales
- rapprochement des trois associations.

D'autres nous paraissent aller dans le bon sens :

- le recensement des besoins en logements sociaux (un vrai recensement que la CGT demande depuis de nombreuses années),
- la révision des seuils et de la tarification pour améliorer la redistribution.

La CGT a insisté sur la nécessité de partir des besoins des collègues, y compris, de ceux qui n'utilisent pas les prestations par méconnaissance ou ignorance. Ce n'est que comme cela qu'on adaptera l'offre de façon positive.

Si non, le risque est d'entrer dans un processus de liquidation pièce par pièce de nos droits sociaux.

Le ministère a pris acte de la nécessité d'améliorer la connaissance des besoins. La CGT a rappelé ses exigences :

- la prise en compte des besoins calculés en % de la masse salariale, actifs et retraités, 3 %

pour les activités socio-culturelles et sportives, 1 % pour le logement. La restauration étant un poste à part.

- des moyens humains et financiers nécessaires pour une gestion directe des activités socio-culturelles,
- que les besoins ne soient pas en fonction de la consommation mais après recensement de ces besoins (questionnaires, enquêtes...),
- que les prestations puissent prendre en compte le niveau de revenu des salariés, et qu'elles soient pérennes,
- qu'il y ait une prise en charge des situations de handicap,
- la généralisation de l'AGRAF sur tout le territoire et quand cela n'est pas possible les titres-restaurants doivent être revalorisés au maximum légal,
- concernant la petite enfance, des équipements et services accueillant les enfants, à proximité des lieux de vie ou de travail, au choix pour les parents,
- un développement du patrimoine social des salariés de Bercy, ce patrimoine se devant d'être évolutif, car les besoins évoluent,
- des partenaires de l'économie sociale et solidaire qui pratiquent des tarifs sociaux abordables,
- des gymnases, des salles de sport à proximité du lieu de travail,
- des possibilités d'accès aux biens et événements culturels doivent être offerts en dessous des tarifs promotionnels proposés par les opérateurs privés,
- un accès aux prestations proposées pour les retraités.

Soyons vigilants pour garder une action sociale de proximité qui réponde aux besoins de toutes et tous, actifs et retraités.

Montreuil, le 31 mai 2018